

**RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 mai 2018**

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Étaient présents : MM. Jean-François BAEZA, Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Hervé PARIS, Evelyne PETIT, Annie RENARD, Hervé ROME, Daniel URBAIN, Nadine VILLERET

Excusé : Jean-François MICHEL

Absentes : Mmes Elise GAVAND et Véronique RAMEAUX

Avant de passer à l'ordre du jour le Conseil approuve le compte rendu de la dernière séance.

Objet de la délibération : Mission maîtrise d'œuvre Cabinet ABCD

Dans la continuité des travaux d'aménagement de la rue du Général Lecourbe (RD 38) qui vont débiter semaine 23, Madame le Maire présente un devis estimatif de mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales et d'aménagement de voirie rue du Général Gauthier (RD 38).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le contrat de maîtrise d'œuvre d'ABCD pour les travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales et d'aménagement de la voirie rue du Général Gauthier pour un montant total de 11 094.00 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que tous documents relatifs à ce dossier

SOLLICITE également un devis auprès du Cabinet ABCD pour premièrement une mission d'aménagement de trottoirs sécurisés allant de l'église au cimetière, et secondement pour le chemin dit de « la Crevia »

Objet de la délibération : projet réhabilitation zone humide Bois du Marais

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été confié à la Fédération Départementale des Chasseurs un projet de réhabilitation de la zone humide « Bois des Marais » par la création d'une mare dite « pédagogique » de 400 m², par le comblement de certains fossés à l'aide de souches découpées, par la mise en place de bouchons sur les drains.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de réhabilitation de la zone humide « Bois du Marais »

CHOISIT l'entreprise JOLY de La Chapelle Saint Sauveur pour un montant de travaux de 4 197 € HT

APPROUVE le plan de financement prévisionnel à savoir 80% de subvention et 20% en autofinancement,

SOLLICITE une aide financière d'un montant équivalent à 40% du prix auprès de l'Agence de l'Eau et d'un montant équivalent à 40% du prix auprès de la Région

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal précise que cette réhabilitation est conditionnée à l'octroi de ces deux subventions.

Objet de la délibération : subvention tournoi Pâques BJJ

Madame le Maire informe que Bresse Jura Foot avait sollicité la Commune pour la dotation de son tournoi de foot jeunes se déroulant chaque année à Pâques et propose d'attribuer une subvention de 50 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 50 € à Bresse Jura Foot

Objet de la délibération : Questions diverses

Cérémonie 11 novembre : à l'occasion du centième anniversaire de la fin de la Grande Guerre, le Conseil se prononce favorablement pour l'opération « arbre des valeurs » initiée par le Souvenir Français. La cérémonie sera suivie ou précédée de la plantation d'un arbre.

Par ailleurs, le Groupement des Installateurs d'Horlogerie d'Edifices de d'Equipements Campanaires, dont la SAS PRETRE est membre fondateur, propose dans toute la France une opération « à toute volée » visant à ce que toutes les cloches de France sonnent le 11 novembre 2018 à 11 h 00 et pendant 11 minutes. La Société PRETRE, qui entretient les cloches électrifiées de l'église depuis des décennies, effectuera la programmation gracieusement. Le Conseil participera également à cette opération.

Illuminations : Mme le Maire présente le projet d'installation d'un plafond lumineux sous les platanes quai de la Seille lors des illuminations de fin d'année. Michel BONIN et Jean-François BAEZA ont mesuré deux distances possibles : une de 40 mètres (1 620 € HT) ou une de 60 mètres pour un montant de (2 430 € HT). Ce plafond pourrait courir du transformateur au vieux pont.

Après discussion et délibération, le Conseil se prononce favorablement sur le principe de l'investissement par 7 voix pour et 4 contre (Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Annie RENARD et Nadine VILLERET)

Dans un deuxième temps le Conseil retient la solution des 60 mètres par 7 voix pour et 4 abstentions (Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Annie RENARD et Nadine VILLERET)

Protection des données : le Centre de Gestion du Jura rappelle l'obligation faite aux Communes de mettre en place un Délégué à la Protection des Données à compter du 25 mai 2018 conformément à la loi pour la République numérique d'octobre 2016 et par un règlement européen
En tant qu'adhérent, la Commune confie au SIDEC la mission.

D.I.A. : la Commune ne préempte pas sur la vente de l'immeuble MOULIN rue d'Oisenans.

Périscolaire : Nadine VILLERET informe que lors de la dernière réunion de la commission à la CCBHS a été évoquée la possible prise de compétence du périscolaire. La décision est à prendre en juin pour une prise de compétence en janvier 2019.
Mme le Maire demande à chaque conseiller de réfléchir pour la prochaine réunion de conseil afin que les 2 élus se positionnent.

Nouveaux habitants : une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants aura lieu dans la salle du conseil vendredi 01 juin à 19 h 00 à laquelle tous les conseillers sont invités.